

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . . 18.— 9.— 4.50 1.50
ÉTRANGER 50.— 25.— 12.50
On peut s'abonner dans tous les
Bureaux de poste suisses, avec
une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103

TÉLÉPHONE (Rédaction 13.75
Administration
et Annonces 87)

CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Le numéro : 10 ct.

ANNONCES

(LA LIGNE)

La Chaux-de-Fonds, Canton
et Jura Bernois . . Fr. 0.20
Minimum par annonce » 2.—

Suisse » 0.30
Étranger » 0.40
(Minimum 10 lignes)

RÉCLAME » 1.—

Pour les 48 heures

Neuchâtel, 22 août 1922.

Tous les citoyens suisses ont été sollicités ou seront sollicités dans le courant de cette semaine de signer le referendum contre la modification de l'art. 41 de la loi sur les fabriques (semaine de 48 heures).

Les discussions qui ont eu lieu autour de cette question si controversée ont été placées dans une telle atmosphère de passion qu'il nous semble nécessaire de résumer, aussi objectivement que possible, les arguments qui peuvent être donnés en faveur de cette réforme sociale.

Depuis un grand nombre d'années, le mouvement ouvrier du monde entier a réclamé l'introduction de la journée de 8 heures. Cette journée de 8 heures est évidemment un symbole et non une formule rigide applicable à tous les cas et à toutes les professions ; elle est en quelque sorte une moyenne annuelle. Dans l'agriculture par exemple, son application absolue est impossible ; il y a des saisons dans lesquelles il faut dépasser les huit heures de travail quotidien et d'autres dans lesquelles on peut descendre très sensiblement au-dessous. Dans les industries particulièrement pénibles, comme l'industrie minière par exemple, une réduction plus forte de la journée de travail s'impose.

Ce qui, pendant des années, a retardé la mise en vigueur de ce progrès social, c'est la concurrence effrénée qui est de règle entre nations. L'expérience a montré que dans la plupart des cas, on arrive à produire autant sous le régime de la semaine de 48 heures et même davantage qu'au temps où on travaillait 9 heures, 10 heures, ou même plus chaque jour. Mais il faut, pour cela, qu'il y ait une entente aussi bonne que possible entre la direction et les producteurs et que, d'autre part, cette direction soit acquise à l'idée de la semaine de 48 heures, qu'elle en fasse sa chose, qu'elle modifie son matériel et qu'elle organise tout minutieusement. Il y a une période d'adaptation au cours de laquelle la production diminue sous le nouveau régime et si une nation introduisait seule la réforme, elle se trouverait en état d'infériorité vis-à-vis de ses concurrents durant une période plus ou moins longue. En 1919, un courant de revendication ouvrière a traversé l'Europe ; il a fallu donner aux travailleurs un certain nombre de satisfactions pour éviter des mouvements révolutionnaires dont on ne pouvait prévoir les conséquences et pour tenir quelques-unes des promesses qui avaient été faites au cours de la guerre. C'est ainsi que la semaine de 48 heures a pu être introduite en même temps dans la plupart des pays industriels qui ne l'avaient pas encore adoptée.

Malheureusement, un bon nombre de chefs d'industrie et surtout d'hommes politiques, ne connaissant rien aux questions industrielles, n'ont cédé qu'à la pression des circonstances en se promettant de revenir en arrière dès que la situation le leur permettrait.

La crise économique que nous traversons leur a semblé être le moment favorable pour reprendre une partie de ce qu'ils avaient donné. On a décidé à fin juin, aux Chambres fédérales, de modifier l'art. 41 de la loi sur les fabriques de façon à permettre une suspension provisoire de la semaine de 48 heures, lorsque les circonstances sembleraient l'exiger, et cela, pour l'ensemble de l'industrie suisse ; il est vrai que ces mesures spéciales ont été limitées à une durée de trois ans, mais ce correctif n'a, à notre avis, aucune importance pratique comme nous chercherons à le montrer.

Parmi les personnes qui seraient tentées de ne pas signer le referendum en cours, il y en a qui sont opposées à la semaine de 48 heures parce qu'elles croient y voir une cause de démoralisation pour la classe ouvrière ; elles peuvent se rassurer, l'expérience a montré qu'après une très courte période, durant laquelle l'alcoolisme augmente (après l'introduction de la journée de travail plus courte), il y a une forte diminution dans la consommation des boissons enivrantes parce que la plupart des ouvriers jouissant de loisirs plus étendus les emploient à des occupations accessoires, culture d'un jardin, lecture, embellissement de leur domicile, etc., ce qu'ils faisaient beaucoup plus difficilement lorsque leurs loisirs étaient insignifiants et qu'ils étaient fatigués par une journée de travail trop longue. La journée de 8 heures est un enrichissement pour l'humanité parce qu'elle permet la création de personnalités mieux équilibrées.

Au point de vue économique, la mesure « provisoire » qu'on nous propose ne se justifie pas non plus. On prétend que le prolongement de la journée de travail nous permettra de produire à meilleur compte en donnant aux ouvriers pour 9 heures de travail le salaire qu'on leur donnait pour 8 heures ; nos concurrents s'empresseront de prolonger leur journée de travail sous prétexte qu'ils ne peuvent plus concurrencer l'industrie suisse qui travaille à meilleur compte (quelques jours après le vote des Chambres fédérales, un député à la Chambre française demandait déjà l'introduction de la même mesure en France) et le seul résultat auquel nous serions parvenus, serait de faire tomber une réforme sociale très importante, non seulement chez nous, mais dans tous les pays industriels. Dans trois ans il serait impossible de revenir en arrière, parce que les circonstances de 1919 ne se reproduiraient probablement plus.

Il y a parmi les ouvriers un certain nombre

de personnes dont les salaires sont insuffisants et qui désirent le retour à une journée de travail plus longue en croyant que le salaire des heures supplémentaires leur permettra d'arrondir leur budget ; nous attirons leur attention sur la discussion qui a eu lieu aux Chambres fédérales et sur l'argumentation des partisans du retour à l'ancien état de choses, argumentation qui ne se tient qu'à la condition d'obtenir du monde ouvrier qu'il travaille plus longtemps pour le même salaire.

Nous invitons tous les citoyens de notre ville à se demander sans passion s'il vaut la peine de prendre la responsabilité d'un pareil retour en arrière dans toute l'industrie européenne sans apporter une solution même partielle à la crise économique de l'heure actuelle.

Pierre REYMOND.

Les requins de la guerre

Dans son livre « Raspoutine et la Russie », M. Boris Almazov raconte l'histoire célèbre de la fondation d'une « Société par actions pour l'achat des peaux de chevaux et autres animaux tués sur le front ».

Cette affaire avait été montée par le prince Andronnikov et son ami Raspoutine, avec l'aide du ministre de la guerre Soukhomlinov, sous l'aspect d'une œuvre de bienfaisance, les bénéfices devant être versés au Comité de Secours aux militaires, dont la présidente était la femme du ministre de la guerre. D'après l'un des paragraphes des statuts de cette société, « les ouvriers » chargés de dépouiller les animaux tués devaient être dispensés du service actif. C'est sur ce paragraphe qu'était basée toute l'affaire. De riches marchands et mercantis de tous ordres, des tripoteurs plus ou moins louches se firent embaucher comme ouvriers, ce qui rapporta à la société un grand nombre de millions. Rien qu'au siège social, à Pétrograd, il y avait plus de 600 employés inscrits. Le directeur était le prince Andronnikov. Mais le fonctionnement de cette société fut brusquement entravé, car l'un des principaux actionnaires était le fameux colonel Miassoïedov, exécuté pour trahison. On trouva que plusieurs de ses complices étaient également des membres de cette société et le grand-duc Nicolas en ordonna la liquidation.

Une exposition syndicale à Hambourg

Du 17 au 27 août a lieu à Hambourg, sous le nom de « Uebersee-Woche », une semaine de propagande pour la culture intellectuelle ayant pour but de rétablir les relations intellectuelles entre l'Allemagne et l'étranger.

La Commission locale de l'Union syndicale générale allemande, à Hambourg, a pris sur elle d'introduire, dans le cadre de cette Semaine, une exposition syndicale prouvant la grande importance économique et civilisatrice que représente le mouvement syndical en Allemagne. Au prix d'énormes difficultés, cette Commission a rassemblé une grande quantité de documents donnant une image du développement syndical en Allemagne et à l'étranger. L'exposition a lieu dans la Maison syndicale de Hambourg (Besenbinderhof) et comprend les divisions suivantes :

1. Littérature syndicale.
2. La presse syndicale allemande et son développement.
3. Les organisations économiques de la classe ouvrière allemande ; leur développement, leurs institutions de secours, leur politique de contrat, leurs luttes pour l'amélioration des salaires et leurs institutions pour l'instruction de la classe ouvrière.
4. Le mouvement ouvrier allemand par rapport au mouvement ouvrier international.
5. Développement des institutions sociales.
6. Les conseils d'entreprises en Allemagne.
7. Guerre, traité de paix et mouvement ouvrier.

En outre, six conférences publiques sont prévues : le camarade Grassmann, de Berlin, traitera les thèmes : « Reconstruction et syndicats », « L'ouvrier allemand dans l'Economie » et « Les questions syndicales actuelles et notre but futur » et le camarade Baumeister, de Genève, rapportera sur les sujets suivants : « Le nouveau développement de la législation sociale internationale », « La Ligue des Nations et la classe ouvrière » et « Le mouvement syndical international ».

Cette exposition est d'un grand intérêt, non seulement pour les camarades allemands, mais également pour le mouvement syndical international. Que les camarades qui désirent visiter l'exposition veuillent bien demander un programme et des cartes d'entrée, qui sont délivrés gratuitement auprès du secrétariat « Uebersee-Woche », à Hambourg, ou auprès de la Commission de l'Union syndicale générale allemande de Hambourg, Besenbinderhof 57.

La plus grande gare du monde

Depuis avril dernier, date à laquelle a été ouverte l'annexe d'Holzkirchen, Munich possède la plus grande gare du monde. Avec fierté, la capitale bavaroise souligne qu'elle dispose ainsi de

32 quais alors que la plus grande gare des États-Unis, celle de Saint-Louis, n'en possède que 31, et la gare du Nord, à Paris, 28 seulement...

À la demande du gouvernement bavarois, le Reich vient donc de soumettre un nouveau plan d'agrandissement de la gare de Munich dont la réalisation ne coûtera pas moins de 175 millions de marks.

Les écoles de La Chaux-de-Fonds

II

Il nous reste à examiner encore la partie du rapport de la Commission scolaire ayant trait aux écoles secondaires. C'est-à-dire au gymnase, à l'école supérieure des jeunes filles et à l'école normale, réunis sous ce titre.

On sait que notre établissement d'études gymnasiales est l'objet de la vigilance spéciale des partis bourgeois. Ceux-ci le trouvent trop onéreux pour notre commune, et ne cessent de réclamer des économies. Nous avons déjà eu l'occasion d'exposer ici et à la Commission scolaire les raisons nombreuses qui nous engagent à conserver à La Chaux-de-Fonds un gymnase complet et offrant au moins l'équivalence des autres gymnases suisses pour la préparation des jeunes gens aux études supérieures. Tout gymnase qui se respecte, ou plutôt tout gymnase qui délivre des diplômes de baccalauréat et de maturité médicale donnant accès au Polytechnicum et aux universités est tenu à certaines obligations prévues au règlement fédéral. C'est pourquoi les préavis des experts fédéraux a été péremptoire dans la question posée récemment par le Conseil général à la Commission scolaire, du rattachement à l'école primaire des classes du progymnase. La Commission fédérale des examens de maturité a fixé à 35 le total minimum des heures de latin à répartir dans huit années. C'est ainsi que le nombre des heures de latin a été fixé à 43 pour les huit classes de la section classique de notre gymnase et à 37 pour les huit classes de la section réelle.

Mais bien mieux encore que ces obligations réglementaires, la fréquentation de notre gymnase légitime son existence. Les chiffres ci-après le prouvent à l'évidence : 279 élèves (contre 287 en 1921) suivaient les cours du gymnase en avril 1922 ; 27 (27 en 1921) ceux de l'école normale, et 79 (83 en 1921) à l'école supérieure des jeunes filles. Soit un total de 385 (407 en 1921) élèves de nos écoles secondaires.

La légère diminution d'élèves constatée s'explique d'une part par la diminution de notre population et aussi par les difficultés matérielles d'un grand nombre de parents qui ne peuvent pas, dans les circonstances présentes, faire les frais d'envoyer leurs enfants suivre les écoles secondaires. Disons en passant que les enfants de ces parents peuvent disposer de bourses, et que, malheureusement, on n'en profite pas assez. C'est sans aucune fausse honte que les parents peu aisés devraient adresser leurs demandes au directeur des écoles secondaires, car les établissements d'instruction supérieure existent avant tout pour tous les élèves capables, quelles que soient leurs conditions sociales. C'est du reste un bénéfice pour la collectivité que les enfants intelligents puissent profiter de l'enseignement supérieur. Et ce n'est pas dans ce domaine qu'il faut réaliser des économies.

Nous avons à La Chaux-de-Fonds — il convient de le dire en passant — un gymnase excellentement dirigé par notre camarade Auguste Lalive, qui tient dignement sa place dans la préparation aux études universitaires. Son directeur suit avec un intérêt attentif les nouveautés pédagogiques. Les bourgeois lui reprochent de les accueillir trop facilement ; mais Auguste Lalive les éprouve pour ne retenir que les bonnes. C'est du reste le seul moyen de ne pas piétiner sur place, chose évidemment condamnable dans un domaine où les progrès vont si vite.

Ces dernières années, nos laboratoires ont été enrichis de nouveaux appareils et les classes décorées de tableaux artistiques et d'enseignements de l'histoire. Le rapport de l'année 1921-22 rappelle la décoration de la salle de musique, dont nous avons longuement parlé ici, due à l'admirable et désintéressé talent du peintre Charles Humbert.

Le rapport rappelle aussi l'initiative heureuse prise en décembre dernier en faveur du « Noël des chômeurs » et qui permit de répartir pour 10,000 francs de dons entre 359 familles.

Le rapport mentionne encore les mutations survenues chez le personnel enseignant secondaire, les camps de vacances qui permirent à plus de cent élèves d'aller séjourner, l'an dernier, à Adelsboden, les soirées du mois de février dernier et les courses scolaires.

Disons en terminant qu'une étude faite par la direction des écoles secondaires, sur la demande du Conseil scolaire, a permis de se rendre compte qu'il n'était pas possible de réduire le personnel enseignant. Des économies dans ce domaine ne sont du reste compatibles, du point de vue socialiste et dans l'intérêt de l'enseignement, que si elles permettent de réaliser dans nos Montagnes neuchâteloises une concentration de nos différents enseignements supérieurs améliorant en même temps les méthodes et les moyens d'enseigner.

Abel VAUCHER.

Une enquête sociale

Le problème du logement

IV

Voyons l'affaire dans son ensemble. Nous avons constaté que dans les bonnes années il se construisait 250 logements annuellement dans notre ville. Si nous ramenons ce chiffre à 200, pour tenir compte des circonstances économiques actuelles, nous avons à verser aux propriétaires de constructions nouvelles, quels qu'ils soient, deux cents fois 400 francs, soit 80,000 francs annuellement.

Nous retirons 800,000 francs par l'impôt « locatif » ; il reste 720,000 fr. en réserve pour les années suivantes ; car chaque année verra le chiffre des « subsides » augmenter de tous les nouveaux logements.

Si l'on ne prélevait cet impôt de 10 % qu'une seule et unique fois, il serait épuisé dès la quatrième année. Il y aurait lieu, à notre sens, de le prélever régulièrement, car, d'une part, il établit une juste proportion entre anciens et nouveaux logements ; d'autre part, les sommes disponibles pourraient être prêtées aux constructeurs de maisons locatives. Au reste, à mesure que celles-ci se multiplieront, les subsides pour diminution de loyers verront leur chiffre augmenter et épuiser en fin de compte la somme même de l'impôt locatif. D'ici là les conditions du marché seront redevenues normales.

Si l'on objecte que par ces moyens-là, nous n'obtenons aucun contrôle réel, efficace, sur les prix des « anciens » loyers ; que ceux-ci pourront augmenter dans des proportions beaucoup plus fortes que nous ne le proposons, nous répondrons qu'à mesure que de nouveaux logements, à prix normal, seront mis sur le marché, les « anciens » deviendront moins rares et par conséquent moins chers. Et pendant deux ou trois ans encore, la tâche de l'autorité sera de veiller sur les prix.

Si l'on objecte encore qu'il n'est pas équitable que l'ensemble de la population produise les fonds que se partageront les entrepreneurs de construction, nous répondrons que ces subsides pour diminution de loyer ne pourront évidemment être alloués qu'aux entreprises qui font totalement abstraction de tout « profit ». Que les capitaux soient rentés, les risques couverts et le travail payé, il n'en peut être demandé plus. Et si l'initiative privée n'y trouvait pas son compte, les Communes pourraient toujours entreprendre cette tâche. C'est même à notre avis leur tâche immédiate.

Et si l'on nous objecte encore que les locataires des « anciens » immeubles ne verront pas de bon œil l'augmentation de 10 % que nous prévoyons, nous répondrons que cette augmentation « légale » est bien inférieure à celle de 60 ou 70 % qui fondra sur eux dans un avenir rapproché, si l'on attend paisiblement sous l'orme la suite des événements. L'exemple d'autres villes doit servir.

On objectera certainement la nouvelle emprise de la bureaucratie, et tous les maux qu'elle entraîne. C'est la critique facile. Nous nous y arrêterons plus longtemps lorsqu'on nous présentera une organisation meilleure. Qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse, notre époque est centralisatrice à outrance ; il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur la direction que prennent toutes les entreprises de nos jours, industrie, commerce et banque ; le terme de cet effort centralisateur c'est l'Etat, puissance financière presque illimitée parce que constituée par l'ensemble des citoyens. C'est le fleuve dans lequel viennent se perdre presque fatalement toutes les eaux voisines. Ne pouvant rien contre une force qui entraîne le monde, il faut se borner à lui donner une orientation.

Au reste, sans qu'il soit besoin de toucher à de si vastes éventualités, on peut estimer que le fonctionnement d'un Office du logement, dans chaque ville, serait chose assez simple parce que précise. Ces offices existent du reste dans la plupart des villes suisses ; il suffirait de développer leur action dans le sens indiqué plus haut.

À côté d'autres critiques de détail, la grande critique qui sera adressée au plan que nous exposons peut être formulée en ces termes : « La réforme n'est pas complète, parce qu'elle n'est pas fondamentale ; tous les abus sont possibles parce que le contrôle réel fait défaut. »

En 1919, une brochure publiée à Carlsruhe, traitait notamment ce sujet. L'auteur part du principe énoncé plus haut, soit une égalisation relative des loyers « anciens » et « nouveaux » ; mais il pousse le principe à bout en remettant toutes les maisons locatives aux mains de vastes coopératives composées de tous les locataires, sous-locataires, propriétaires, etc. La direction est confiée à des conseils d'administration. Chaque commune constitue une ou plusieurs « coopératives » selon son importance.

L'auteur a également examiné la possibilité de remplacer ces coopératives privées par l'Etat ; mais il a reculé précisément devant cette solution, par crainte d'une trop vaste et lourde bureaucratie, par crainte des compétitions d'ordre politique. Il lui préfère une administration autonome.

Ainsi donc, les dites coopératives deviennent « administrateurs » de toutes les maisons locatives (les biens ruraux, les édifices publics, les immeubles destinés au commerce ou à l'industrie

sont exclus) ; ces coopératives encaissent le produit de tous les loyers et paient au propriétaire, non pas la somme encaissée de cette manière, mais la somme que le propriétaire encaissait le 1er juillet 1914, soit à l'époque où les loyers accusaient un taux normal. La différence reste aux mains de la coopérative qui l'emploie, tant à diminuer le prix des loyers dans les « nouveaux » immeubles qu'à opérer tous achats de terrains et d'immeubles jugés utiles.

Comme on le voit, c'est là une socialisation de toutes les maisons locatives, mais socialisation totalement indépendante de l'Etat. L'auteur étend son projet, non pas à une commune, mais au Grand-Duché de Bade tout entier qu'il partage en un certain nombre de territoires ou départements ; à la tête de ceux-ci se place un Conseil de département. Ces organes sont indépendants de tout pouvoir politique, comme le sont les bureaux placés sous leur direction. Comités et conseils d'administration sont nommés par les assemblées générales des coopérateurs.

Il est aisé d'apercevoir les avantages d'une telle organisation. Ce sont toutes spéculations sur les « anciens » immeubles coupées à la racine ; ce sont tous les loyers fixés selon des normes établies publiquement ; c'est l'impossibilité de spéculer sur les sols à bâtir. Bien que l'auteur ait résumé son idée dans la forme précise d'un projet de loi, nous ne sachons pas que celui-ci ait été adopté, ni même discuté par les pouvoirs compétents. La machine apparaît un peu lourde sans doute.

Il nous semble que les expériences faites depuis quelques années dans les limites du domaine communal, autorisent, sinon le dernier projet dont nous venons de donner les lignes principales, du moins une intervention directe des communes pour conjurer une crise qui va s'aggravant. Les Communes peuvent et doivent se préoccuper de la construction quand celle-ci est insuffisante ; si les particuliers sont dans l'incapacité d'entreprendre des travaux pour des raisons financières, les Communes ont pour tâche d'examiner la question et de lui apporter une réponse. Le droit au logement est un droit primordial ; il ne peut être restreint sans dommage.

Samuel JEANNERET.

ECHOS

Vielles... bêtes

A Lyon vient de mourir un perroquet qui vivait depuis cent vingt-sept ans dans la même famille. Il avait été acheté à Marseille, au mois de juillet 1795, alors qu'il n'avait encore que quelques mois. Longtemps d'humeur charmante, il était devenu extrêmement irascible avec l'âge, et il a succombé au cours d'un accès de rage provoqué par la vue d'une petite fille caressant un serin.

Le cas des perroquets centenaires n'est pas rare. Les corbeaux jouissent du même privilège, mais on croit, généralement, que le cygne, de tous les oiseaux, est celui qui peut parvenir à la plus grande vieillesse. Il peut paraître, atteindre trois siècles.

On a connu un faucon âgé de cent soixante-deux ans. En 1715, on captura un aigle de mer, tout jeune encore, qui ne mourut qu'en 1819. Il y eut aussi, dans la volière du château de Schönbrunn, un vautour à tête blanche qui provoqua la vive curiosité de Napoléon ; on l'avait capturé en 1706, et il ne mourut qu'en 1826.

On cite également des carpes... Mais peut-être convient-il de faire remarquer que la carpe n'est pas un oiseau.

Les célibataires fortifiés

On sait comment les jeunes filles de certaines tribus africaines se débarrassent, en « courant », du prétendant qui leur déplaît.

Chez les Gallas, en Nubie, il est, par contre, une coutume qui permet à la jeune fille d'obliger au mariage l'écu de son cœur, qu'il le veuille ou non.

Pour cela, elle escalade, de nuit, avec l'aide de ses parents, la barrière qui garde la case de celui qu'elle convoite. Sans bruit, elle va s'asseoir sur le seuil de l'habitation et y attend le lever du soleil. S'il ne l'a pas surprise et chassée avant ce moment-là, le jeune Galla est obligé d'épouser la sauteuse de clôture.

Aussi voit-on les demeures des Gallas en âge de se marier, entourées de hautes palissades pointues, propres à déconcerter la plus hardie des épouseuses, madame sa mère, et monsieur son père.

ETRANGER

Une collision

LONDRES, 21. — Havas. — Deux trains d'ouvriers sont entrés ce matin en collision près de Gravesend. Il y a deux tués et une quinzaine de blessés.

M. de Valera serait gravement malade

LONDRES, 21. — Havas. — Selon les bruits qui circulaient hier à Dublin, M. de Valera qui se trouve dans une maison du district de Greystones, est dangereusement malade et souffre d'une blessure au gosier. On dit qu'il s'est échappé de la zone sud des hostilités, il y a quelques jours, après avoir été blessé.

NOUVELLES SUISSES

Les 60 millions pour lutter contre le chômage

BERNE, 22. — Resp. — Le Conseil fédéral, dans sa séance de lundi matin, a examiné le projet concernant un crédit de 60 millions de francs pour la lutte contre le chômage qui sera soumis aux Chambres fédérales à la session de septembre. Cet examen n'est pas encore terminé et le Conseil fédéral s'en occupera dans sa prochaine séance.

Meeting international d'aviation

BERNE, 22. — Resp. — Différentes inscriptions de pays étrangers pour le premier meeting international aéronautique ont encore été annoncées à l'Office fédéral aérien. La Tchécoslovaquie qui avait annoncé un délégué sans appareil enverra deux pilotes. La France enverra une escadrille qui partira de Strasbourg.

Les pays qui enverront des pilotes militaires sont ainsi au nombre de cinq, soit la France, la Belgique, la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Suisse.

D'autre part, des pilotes civils étrangers seront aussi présents. Parmi ces derniers on relève le nom de Nungesser, pilotant un appareil Morane qui figurera au programme acrobatique. Il est à remarquer que jusqu'à présent aucun pilote étranger n'est inscrit pour le premier grand circuit des Alpes, du 4 au 8 septembre.

Les chômeurs à Bâle-Campagne

BERNE, 22. — D'après le rapport de l'Office cantonal de travail de Liestal (Bâle-Campagne), le nombre des chômeurs à Bâle-Campagne s'élève actuellement à 1,360 contre 1,362 la semaine précédente, dont 340 sont occupés à des travaux de chômage.

Emprunt

ST-GALL, 21. — Le gouvernement cantonal de St-Gall a contracté auprès du Cartel des Banques suisses un emprunt de 12 millions à 4 1/2 %.

Un nouveau pont

SCHAFFHOUSE, 21. — Dimanche, le nouveau pont sur le Rhin qui relie la commune zurichoise de Furlingen et Neuhausen a été ouvert à la circulation des piétons et des véhicules au cours d'une petite cérémonie.

Electrocuté avec une lampe électrique

ZURICH, 21. — M. Mauermeister, tailleur, voulut, dimanche soir, prendre un bain dans son appartement. La salle de bains était éclairée par une lampe électrique transportable. En voulant la saisir avec les mains mouillées, M. Mauermeister fut tué par le courant.

En tombant d'une fenêtre

ZURICH, 21. — Trompant la surveillance de ses parents, la fillette des époux Hurziker, habitant le quartier d'Aussersihl, âgée de deux ans, est tombée d'une fenêtre et s'est tuée.

Noyades

GRANDSON, 21. — A Bonvillars, Mlle Gabrielle Ray, 21 ans, qui se baignait dans le lac a perdu pied et s'est noyée.

BRUGG, 21. — M. Heinrich Ruegg, employé aux bains de Schinznach, 22 ans, s'est noyé dans l'Aar en se baignant près de Birrenlauf.

ROMANSHORN, 21. — La petite Elisabeth Schumacher, âgée de trois ans, est tombée par inadvertance dans un ruisseau près d'Hungerbühl et s'est noyée.

JURA BERNOIS

BIENNE. — Musique ouvrière. — La société Musique ouvrière, de Bienne, organise pour dimanche 27 août, sa course annuelle à Neuchâtel et dîner à Auvignier. A cette occasion, elle se fait un devoir d'inviter ses membres honoraires, passifs et amis de la société à y participer.

Le prix de la course, dîner compris, est de fr. 6.85. On peut se faire inscrire au local, Café de la Comète, les mardi, mercredi et vendredi soirs, de 8 à 10 heures.

Départ du train, 9 h. du matin. Réduction pour enfants en dessous de 12 ans.

PORRENTURY. — Parti socialiste. — Les membres de la fédération socialiste d'Ajoie sont avisés que le Comité de district, dans sa dernière séance, a fixé la sortie annuelle du parti au 27 août. Rendez-vous à la Pierre-Percée, à Courtenay ; de là, départ pour le lieu du pique-nique,

la ferme sur Moron, au-dessus de Courtemaury.

Que les membres et leurs familles assistent nombreux à cette sortie.

— Initiative. — Les sections sont invitées à faire circuler les listes d'initiative qu'elles ont reçues et à en réclamer d'autres, si nécessaire est, au secrét.-caissier, Ad. Albietz, à Porrentruy.

NEUVEVILLE. — Ouvriers, signez le referendum. — Le referendum contre l'art. 41 de la loi sur les fabriques est lancé. Camarades, la journée de 8 heures, obtenue après bien des efforts considérables par les organisations ouvrières du pays, est menacée par les ultraractionnaires. Ils ont dressé leurs batteries sur tous les points du pays. Vous laisserez-vous ravir cette conquête légitime ? Vous êtes des centaines de milliers dans notre libre Helvétie ; il vous appartient de défendre votre droit. Signez donc partout les listes de referendum auprès des collègues qui vous les présenteront. L'unité des travailleurs doit être notre seul but afin de triompher des ennemis de tout progrès social. Comité d'action.

ST-IMIER. — Concours local de gymnastique ouvrière. — A l'occasion de la fête ouvrière de dimanche dernier, avait été organisé sur le pâturage de Villerey un concours local de gymnastique. Les membres de la jeune section de St-Imier et deux invités y ont pris part. Voici les résultats obtenus :

Engins : 1. Châtelain René, St-Imier, 98 points ; 2. Zehnder René, Bienne, 93 points ; 3. Mathis René, La Chaux-de-Fonds, 90,5 ; 4. Jaquet Paul, St-Imier, 87,5 ; 5. Monnier Jean et Schmid, St-Imier, 86 ; 6. Augsburg Henri et Graber Samuel, 85 ; 7. Parel René, St-Imier, 84,5 ; 8. Hermann Fernand, St-Imier, 83 ; 9. Willeumier René, Loichat Gaston et Graber Louis, St-Imier, 79 ; 10. Pascaletto O. et Willeumier Jean, St-Imier, 72,5 ; 11. Burkhalter Emile, St-Imier, 58,5.

Nationaux : 1. Châtelain Edgard et Jeanneret Ernest, 95 points ; 2. Hirschy Georges, 83 ; 3. Junod Georges, 70,5 ; 4. Liengme John, 65 ; 5. Bourquin 62 ; 6. Leuenberger Gottlieb, 57,5, tous de St-Imier.

Course d'obstacles : 1. Jeanneret Ernest, 17 sec. 1/2 ; 2. Châtelain Edgard, 18 sec.

Une distribution de prix a été faite. Nous félicitons ces gymnastes qui ont prouvé que nos sociétés ouvrières peuvent attirer les jeunes gens et d'excellents éléments.

Comme le disait « La Sentinelle » d'hier, notre fête a bien réussi. Merci à tous nos camarades qui ont travaillé à son organisation et contribué à sa réussite.

— Conseillers généraux et municipaux. — Les fractions socialistes du Conseil général et du Conseil municipal sont convoquées pour mercredi soir au Cercle ouvrier. Présence nécessaire.

— Cantine des chômeurs détruite par un incendie. — La cantine des chômeurs occupés à la construction de la route de St-Imier à La Chaux-de-Fonds a été détruite la nuit dernière par un incendie. Cette cantine servait à ravitailler une cinquantaine d'ouvriers. La baraque appartenait à l'entrepreneur des travaux. Les chaudières, qui ont été mises complètement hors d'usage, étaient la propriété de la Commune. Les gamelles et tout un matériel appartenant aux chômeurs ont été également détruits. On suppose qu'il doit s'agir d'un acte de malveillance, car l'attention d'un fermier habitant à proximité de la cantine a été attirée par du bruit et une lueur aux environs de onze heures du soir. Il a très bien entendu le bruit des pas de personnes qui s'enfuyaient. Du reste, deux chômeurs qui habitent la ferme en question, réveillés par le fermier, ont remarqué, en arrivant près de la cantine, qu'elle avait été ouverte sur le côté au moyen d'une scie. N'ayant pu entrer par la porte, les auteurs supposés de cet acte de vandalisme ont tout simplement fait une ouverture en carré. Les deux chômeurs arrivés sur les lieux n'ont pu sauver qu'une caisse contenant des paquets de cigarettes et du tabac. Tout le reste a brûlé.

On se plaint aussi à St-Imier de plusieurs petits vols qui ont été commis à des endroits différents en l'absence d'habitants. La police ferait bien d'augmenter sa vigilance.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Nomination. — Le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Frédéric Jaquet aux fonctions de chef de la section militaire de La Sagne, en remplacement du citoyen Ulysse-Henri Sermet, relevé de ses fonctions.

PESEUX. — Parti socialiste. — Assemblée générale, mercredi 23 août, à 20 heures précises, au local, avec ordre du jour : Congrès du 3 septembre. Nous espérons que tous les membres se feront un devoir d'assister à cette assemblée et que l'on ne verra plus l'indifférence se manifester, car c'est au moment où la réaction veut nous enlever la journée de 8 heures qu'il faut serrer les coudes. Le Comité.

DISTRICT DE BOUDRY. — Parti socialiste.

— L'assemblée plénière du district de Boudry, le dimanche 27 août 1922, s'ouvrira à 9 heures, dans la grande salle du Café de l'Etoile, à Colombier, avec l'ordre du jour suivant :

1. Fête d'automne de district ; 2. Congrès cantonal du 3 septembre ; 3. Loi Haerberlin ; 4. Divers. Vu l'importance de l'ordre du jour, chaque section doit avoir à cœur de se présenter avec un effectif complet. Resserrons nos rangs. Aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin de nous sentir unis. Camarades du Bas, debout ! et pas d'abstentions. Encouragez-vous les uns les autres à venir à Colombier le 27 et qu'on se le répète : pas d'absents. Le Comité de district.

LE LOCLE

CE SOIR, à 8 heures, assemblée générale du parti socialiste, au Cercle ouvrier. Présence de tous nécessaire.

Concert. — Ce soir, dès 19 h. 30, la Fanfare de Tempérance donnera concert à l'Hôpital.

A propos du referendum pour les 8 heures. — Nous rappelons aux collègues qui ont été chargés de la cueillette des signatures du referendum contre le sabotage des 8 heures, que la rentrée des listes doit se faire jusqu'à demain, mercredi. Il est de toute importance que chaque collègue tienne consciencieusement chaque habitation afin d'atteindre tout le monde. Ne pas oublier de repasser si la première visite n'a pas donné le résultat désiré.

Cet effort est d'autant plus urgent que le temps disponible est restreint et que son résultat est gros de conséquences sur la vie économique du pays. A l'œuvre donc, le temps presse !

Victor.

LA CHAUX-DE-FONDS

Socialistes chrétiens

Le groupe des socialistes-chrétiens organise pour ce soir, mardi, à 20 heures, à l'Hôtel de Ville, une causerie qui sera donnée par la camarade Alice Descœudres, membre du groupe de Genève. Mlle Descœudres est une enfant de notre ville, bien connue par ses travaux pédagogiques. Notre camarade enseigne à l'Institut Rousseau, à Genève, et a donné, l'hiver dernier, une conférence à La Chaux-de-Fonds, qui obtint un grand succès. Nul doute que tous nos camarades tiendront à profiter du passage de Mlle Descœudres parmi nous. Chacun est cordialement invité à cette causerie.

Dans nos sociétés

Nous apprenons que la société de musique La Lyre de notre ville fera sa course annuelle les 26 et 27 août, et que le but de cette promenade est Vevey. Souhaitons-lui bon voyage, une nombreuse participation de membres et amis, et le beau temps.

Les journées des chômeurs

Au Vélodrome

Si vous voulez participer à une belle veillée, rendez-vous au Vélodrome ; vous y verrez du beau sport et une chaude lutte entre Ch. Guyot et Ch. Antenen ; nous aurons le plaisir de les voir lutter côte à côte. Un programme choisi est établi de manière à satisfaire les plus difficiles : outre les courses de vélos, il y aura démonstration de boxe entre MM. Spreuer et Stauffer, bien connus par leur valeur, qui nous donneront une exhibition dans ce sport de plus en plus à la mode. Venez nombreux, ce soir, mardi, au Vélodrome. Le but de cette réunion sera à l'avantage de la caisse de chômage.

Comité de police

Les membres du Comité de police des journées des chômeurs sont convoqués pour 19 heures, mardi, au Vélodrome.

Les changes du jour

(Les chiffres entre parenthèses indiquent les changes de la veille.)

| | Demande | Offre |
|------------|-----------------|---------------|
| PARIS | 41.65 (41.55) | 42.10 (42.—) |
| ALLEMAGNE | —40 (—36) | —51 (—48) |
| LONDRES | 23.45 (23.43) | 23.55 (23.54) |
| ITALIE | 23.55 (23.55) | 24 — (24.—) |
| BELGIQUE | 39.50 (39.35) | 40.20 (40.—) |
| VIENNE | —005 (—005) | —015 (—015) |
| PRAGUE | 15.35 (15.10) | 15.85 (15.65) |
| HOLLANDE | 203.75 (203.75) | 205.— (205.—) |
| MADRID | 81.60 (81.50) | 82.60 (82.50) |
| NEW-YORK : | | |
| Câble | 5.20 (5.21) | 5.28 (5.28) |
| Chèque | 5.19 (5.20) | 5.28 (5.28) |

Nos abonnés sont priés de communiquer tout changement de domicile. Joindre 20 centimes pour couvrir les frais.

Twink

chez soi!

teint vêtements et étoffes en 24 couleurs modernes

pour teindre

NETTOIE ET TEINT EN MEME TEMPS.

Journées des Chômeurs dans la détresse

Vélodrome

portes: 7 1/4 h. Courses: 8 h. préc.

MARDI 22 août 1922 (renvoi à mercredi en cas de pluie)

Courses cyclistes - Assauts de boxe

Match vitesse (Professionnels)

Dumont - Bollat
Antenen - Guyot

6751

Musique Militaire « Les Armes-Réunies »

PRIX DES PLACES: Tribunes, fr. 1.50, demi-places, fr. 0.75; Galeries, fr. 0.90, demi-places, fr. 0.50.

Société de Musique LA LYRE

Course annuelle

La société de musique « La Lyre » avise ses membres qu'elle fera sa course annuelle à Vevey, les 26 et 27 août prochains.

Les personnes qui désirent y participer sont priées de s'annoncer au Comité, qui renseignera, au local, Gare de l'Est, mardi, mercredi et jeudi soir de 20 à 21 1/4 h. (8 à 9 1/4 h.). Le prix de la course, fr. 25.50, entre-tout compris, se paye à l'inscription.

Invitation cordiale à tous nos membres et amis.

Le Comité.

Fumeurs !!

Ne manquez pas de goûter mes délicieuses Spécialités pour la pipe et les cigaretttes

Maryland Fr. 1.90 le 1/2 kg.
Maryland sup. 2.65
Caporal 2.75
Déchet oriental 5.
Hollandais 5.50
Anglais 6.

Vente exclusive chez le fabricant

J. Schiller

14, Rue Neuve

10% Rabats exclusivement aux chômeurs

CINÉMA PATHÉ

FAUX DIEUX

LA PLUS ÉMOUVANTE CRÉATION DE MAE MURRAY ET DAVID POWEL

DEUX PERSONNES PAIENT UNE PLACE AU THÉÂTRE

Camisoles

à jour (filet)
depuis fr. 1.50 jusqu'au plus fin. — Ouvert et moitié ouvert.
Se recommande, 6745

ADLER

Rue Léopold-Robert 51
LA CHAUX-DE-FONDS 6711

Balais

80 ct. pièce 6744

Grand déballage, mercredi, sur le Marché (derrière le kiosque Jamolli)

Allumettes

3 paquets, 1 fr.

Jupes

nouveauté, serge, marine, noire et blanche, avec plis et garniture galons Fr. 12.95

Casaquins

jersey soie, toutes teintes Fr. 8.50 6466

Maurice Weill

55, Rue du Commerce, 55
LA CHAUX-DE-FONDS

Boucherie-Charcuterie

1^{er}-Mars 11^e 6086

Toujours bien assortie en

Viande, Saucisse, etc.

à prix avantageux

Mercredi et Samedi

sur la Place du Marché

Se recommande, J. FRÜH.

Machine à écrire

Superbe machine à écrire, marque « Mercédès », n'ayant jamais servi, est à céder avantageusement, pour cause de double emploi. — S'adresser au bureau de La Sentinelle. 6688

Au Gagne-Petit

Place Neuve, 6
Lainage, Corsets, Lingerie, Tabliers, Literie, Meubles soignés. 5043

Analyse de l'urine

Homéopathie 6752

Herboriste

Rue du Soleil 9 Téléphone

Société Suisse pour l'Assurance du Mobilier

Le dernier délai de paiement de la contribution est fixé au

31 août 1922

Surtaxe à partir du 1^{er} septembre

L'Agent de district:

Henri-Virgile SCHMID.

On réclame l'avis de nos ménagères

Avant de dépenser fr. 180,000.— pour transformer la Place de l'Ouest en jardin public, nous prions nos journalières d'envoyer à leurs abonnés un bulletin de vote ainsi conçu:

Mesdames, Etes-vous d'accord de laisser transformer la Place de l'Ouest en jardin public ?

Un marché couvert ne serait-il pas préférable ?

A. Bth. 6683



CONTRIBUABLES
PRÉPAREZ LE PAIEMENT DE VOTRE PROCHAIN IMPÔT PAR L'ACHAT DE TIMBRES IMPÔT

Profitez de nos Prix très avantageux Fin de séries

Chapeaux garnis, 15.—, 10.—, 7.—

Chapeaux toile, dames et enfants, 8.—, 6.50, 4.—

Jaquettes laine, dames et enfants, col châle fantais., 24.50, 19.—, 15.—

Pour Messieurs Chemises poreuses, devant fantaisie, très belle qualité, 4.95; tricot noué, 6.90. Chemises tricot Jæger, crème, avec col et cordon, 8.75. Caleçons et camisoles, 4.50. Chaussettes pure laine, 2.90.

Pour Bébé Robes batiste unie, fin de série, au choix, 10 fr. pièce. Brassières pure laine, 2.90. Langets blancs et coul., 5.50, 4.50, 3.95. Pèlerines p^r bébés, 9.50, 6.50. Tabliers blancs, faç. moderne, 4.50. Chaussettes, un lot dep. 0.95. Charlottes broderie, dep. fr. 5.—. Couvertures pour poussettes, dep. 6.50.

Corsets extra-solides, ressorts de rechange se remplaçant sans découder, 8.50. — Corsets blancs, depuis 6.90. 6748

A l'Alsacienne

Léopold-Robert 22, La Chaux-de-Fonds

Chemins de fer fédéraux

Train spécial

à prix réduits

Jura - Bâle

Dimanche 27 août 1922

Réduction de 50% - Pas de supplém. pour trains directs

EXTRAIT DE L'HORAIRE:

4 h. 50 ↓ dep. Le Locle-Ville . . . ar. ↑ 22 h. 28
5 h. 25 ↓ La Chaux-de-Fonds . . . ↑ 22 h. 03
8 h. 34 ↓ arr. Bâle C. F. dep. ↑ 18 h. 55

Prix des billets pour Bâle et retour:

Départ de Le Locle-Ville II^e classe III^e classe
Le Locle-Ville Fr. 13.80 Fr. 8.90
La Chaux-de-Fonds » 12.70 » 8.20

Facilités accordées aux porteurs de billets par le train spécial:

Entrée au Jardin zoologique, la matinée. . . fr. 0.50
Visite en bateau des Ports du Rhin » 1.50

Notice. — Les billets pour le train spécial peuvent être obtenus huit jours à l'avance aux gares de départ. En cas de mauvais temps la mise en marche du train spécial est ajournée au 3 septembre. Prière de se renseigner à ce sujet, verbalement ou par téléphone, auprès des gares de départ. Pour plus de détails voir les affiches dans les gares. P5297Y 6738

D^r H. MONNIER

a repris P22721C

ses visites et ses consultations

Spécialité: Gorge, 6698
Nez, Oreilles, Maladies internes

Léon BAUD

Technicien-Dentiste 6741

de retour

Décalqueurs! On sortirait des décalques de cadrans à domicile. — S'adresser au bureau de la Sentinelle. 6685

Appareil photographique «Ensign», 8 1/2 x 10, double anastigmat pour roll film et plaques, étui cuir, 6 châssis et accessoires. Prix fr. 80.—. S'adresser à M. Alfred Willeumier, rue du Commerce 97. 6689

A vendre un beau lit en bois dur à deux places, sans la literie. Bas prix. — S'adresser à la rue de la Chapelle 11, au 2^e étage. 6679

A vendre un bon potager à bois 40 fr. et une lyre à gaz 5 fr. — S'adresser rue Numa-Droz 129, 1^{er} étage. 6740

Perdu un porte-monnaie contenant une certaine somme et des petites clefs. — Le remettre contre forte récompense à M. James Duvanel, horloger, Temple-Allemand 109. 6731

Perdu du centre de la ville aux Eplatures, un lingot d'argent de 3 kilos. — Le rapporter contre bonne récompense au bureau de La Sentinelle. 6712

Perdu un appareil photographique West-Pocket Kodak, depuis les Eplatures-Crêt jusqu'à La Chaux-de-Fonds. — Prière de le rapporter contre récompense rue Léopold-Robert 49, au 1^{er} étage. 6667

Les vêtements en tissu peau du diable

sont sans concurrence comme solidité. Articles spéciaux très recommandés aux ouvriers de gros métiers. Echantillons franco. Seul fournisseur: H. Grötzinger, 1^{er}-Mars 8. 6440

Leçons de piano.

On prendrait encore quelques élèves pour leçons de piano et violon. — S'adresser chez R. Junod, Commerce 99. 6455

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

du 21 août 1922

Naissances. — Gacon, Suzanne-Alice, fille de Jules-Henri, mécanicien, et de Jeanne-Augusta, née Maurer, Neuchâtoise. — Saucy, Jean-Gaston, fils de Gaston, commis, et de Louise-Marguerite, née Weber, Bernoise. — Mathez, Madeleine-Alice, fille de Berthold, sellier-tapissier, et de Blanche-Alice, née Wehren, Bernoise. — Linder, Daisy-Mariette, fille de Hermann-Charles, typographe, et de Elisabeth, née Neuen-schwander, Bernoise et Neuchâtoise.

Promesses de mariage. — Hügli, Johann-Walter, dessinateur, et Aubry, Ida-Margaritha, ménagère, tous deux Bernois. — Winkler, Henri-Alfred, employé C. F. F., Bernois, et Grandjean, Angèle-Emma, ménagère, Neuchâtoise. — Ecabert, Georges-André, horloger, Bernois, et Banz, Jeanne-Esther, couturière, Lucernoise.

Décès. — 4865. Roth, née Aellen, Adèle, veuve de Adolphe, Bernoise, née le 24 mars 1852. — 4866. Blanc, David, fils de David et de Laure-Eugénie, née Willeumier, né le 16 mars 1887.

Inhumations

Mardi 22 août, à 13 1/2 h.: M^{me} Roth-Aellen, Adèle, 70 ans 5 mois, Côtes du Doubs 13, depuis Grandes Crosettes 4, sans suite.

M. Blanc, David, 35 ans 5 mois, Tête-de-Ran 39, depuis l'Hôpital, avec suite.

Madame veuve Adèle Oswald, à St-Imier, ses enfants et familles, remercient très sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie pendant la pénible épreuve qu'ils viennent de traverser. 6746

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

24

MISS ROVEL

PAR

Victor CHERBULIEZ

(Suite)

Elle pria le ciel de vouloir bien lui expliquer ses mystérieux desseins, quand sa femme de chambre lui remit une lettre. A peine l'eut-elle approchée de ses yeux, elle rougit d'émotion, et, la glissant dans sa poche, elle attendit d'être seule pour la lire. Cette lettre était ainsi conçue:

« Lucerne, 2 septembre.

« Chère miss Agathe, je vous avais écrit, il y a près d'un mois, pour vous déclarer avec humilité et contrition que j'étais honteuse, extrêmement honteuse, d'avoir été si peu aimable, si peu gracieuse, si peu gentille en vous quittant. Comme je traversais le salon pour porter ma lettre à la poste, il s'est trouvé que maman causait avec un quidam...

« Vous m'avez souvent répété que les jeunes filles peuvent s'instruire par les conversations autant que par les livres. Or maman disait à son quidam que la vie est courte et qu'il n'y a pas de temps plus mal employé que celui que nous donnons au repentir. « Je le crois bien, a-t-il répliqué, il nous en reste déjà si peu pour pêcher. » A-t-il voulu dire pêcher ou pêcher? Je n'en sais

trop rien, car il aime beaucoup à pêcher des truites dans le lac; mais il se pourrait aussi que ce fût un grand pêcheur...

« Le fait est que ma lettre m'a paru inepte, que je l'ai déchirée, et que le jour même j'ai pêché une truite avec le quidam. Si c'est un pêché, je m'en confesse; mais sûrement je n'en commettrai pas d'autre avec lui. C'est un blond fadasse; vous savez que ce n'est pas ma couleur.

« Je ne vous aurais jamais écrit, chère miss Agathe, si je n'avais découvert que je ne puis me passer d'avoir de vos nouvelles. Il m'en faut dès demain. « I will », miss Agathe, « I will ». Je veux apprendre que vous êtes en vie et que vous ne pouvez vous consoler de ne plus me voir. Si vous me faites cette déclaration en joli style, je vous dirai, pour vous récompenser, que je regrette par moments d'avoir chiffonné, maculé, lacéré certain livre que certain loup-garou aimait comme la prunelle de ses yeux.

« Que voulez-vous? Dame! j'étais en colère, et quand on est en colère, on chiffonne, on macule, on lacère. Comme il doit me détester, ce loup-garou! Je gagerais qu'il pleure nuit et jour son bouquin bien-aimé. Voyez comme je suis bonne, comme j'ai le cœur sensible. J'ai prié maman, qui a les bras longs, de donner des ordres pour qu'on m'en retrouve quelque part un autre tout pareil, et vous pouvez compter que je ne le garderai pas pour moi — il faut savoir se priver dans l'intérêt de ses amis.

« Ce que j'en fais, c'est pour l'acquisition de ma conscience, quoiqu'elle ne me gêne pas beaucoup; elle est bonne fille, et nous avons rarement ensemble un mot plus haut que l'autre. Aussi croirez-vous sans peine qu'elle ne m'empêche pas de m'amuser royalement à Lucerne. Cette jolie ville

a été inventée pour cela. Maman y est venue chercher la solitude, et son salon ne désemplit pas.

« Ce ne sont qu'allants et venants, tous bien faits, bien cravatés, bien frisés, sentant le musc ou le benjoin, polis, galants, daignant la plupart prêter quelque attention à miss Rovel, s'apercevoir que ses yeux ne sont pas les premiers yeux vus, sans qu'aucun se soit avisé jusqu'à cette heure de la menacer du fouet.

« Je m'occupe d'eux les jours de pluie; le reste du temps, je rame ou je nage, deux jolies façons de faire son chemin dans le monde. Je crois en vérité, miss Agathe, que le parfait bonheur consiste à être poisson. Ce n'est pas l'idée de Pamela, qui me sert de bardot; la pauvre fille n'a pas encore tout à fait dégorgé son marquis.

« Mais savez-vous ce que j'ai vu de plus beau à Lucerne? C'est maman. En la revoyant, j'ai été transportée, éblouie, et je ne me lasse pas de la contempler. Quels yeux! quelles épaules! quels bras! Les miens sont en comparaison de vraies pattes de sauterelle. Mon Dieu! que ce doit être amusant d'être belle comme cette adorable maman! Si je l'adore, elle me rend un peu la pareille.

« Elle prétend que je me suis horriblement ennuyée à l'Ermitage, que M. Ferray ne pouvait me souffrir, qu'il m'a fait subir mille vexations, mille avanies. Je n'en rabats que la moitié, car, pour me dédommager, elle m'a promis que d'ici à trois mois elle ne me refuserait rien et ne me gronderait de rien.

« Si vous voulez me gronder, miss Agathe, vous avez le champ libre; mais n'abusez pas de la permission. Une jolie moue peut avoir son charme, la grognerie enlaidit toujours un visage. Grondez-moi donc avec grâce et belle humeur. Surtout n'allez pas dire au loup-garou que je vous écris; ce vilain homme vous empêcherait de me

répondre, et je veux avoir de vos nouvelles. Quant aux siennes, donnez-m'en, ne m'en donnez pas, cela m'est égal.

« Miss Agathe, miss Agathe, après maman et les poissons, vous êtes sûrement ce que j'aime le plus au monde. »

A cette épttre, qu'elle relut souvent, non sans hocher quelquefois la tête, Mlle Ferray fit une réponse pleine d'affectueux reproches, de bons avis et de sages conseils. Peu après, elle reçut une seconde lettre.

« Lucerne, 23 septembre.

« Vous êtes donc en vie, mademoiselle? J'en suis charmée; — mais trop de morale, miss Agathe, un peu trop de morale! Dix brasses de fond; j'ai perdu terre, barboté et failli me noyer. Pour vous punir, je veux vous raconter deux petites histoires, qui sans doute vous scandaliseront beaucoup. J'ai toujours aimé à vous scandaliser; quand je vous parlais de certaines choses ou de certaines gens, vous aviez une façon de froncer le bout du nez qui faisait mes délices. M'écoutez-vous, mademoiselle?

« Avant-hier, nous sommes allés en barque jusqu'à Gersau. Jeunes et vieux, hommes et femmes, nous étions cinquante, ou il ne s'en faut guère; c'était une fête que le duc de B... donnait à maman. Figurez-vous le plus beau temps du monde, un lac frisotté qui paraît tout bas, une grande barque pontée, des drapeaux et des flammes partout, des bateliers aussi pavés que leurs mâts, des jonchées de fleurs, un air parfumé, trois harpes, quatre violons et deux hautbois, une collation merveilleuse, des vins blancs, des vins roses, des vins paillets, qui moussaient comme mon cœur, miss Agathe, comme mon cœur. (A suivre).

DERNIÈRES NOUVELLES

DETTES ET RÉPARATIONS

Un discours de M. Poincaré

BAR-LE-DUC, 21. — Havas. — M. Poincaré, ouvrant la session du Conseil général de la Meuse, a constaté que si les belligérants alliés ont conservé le souvenir de la fraternité d'arme, ils ont perdu l'exacte notion de la solidarité politique. La France ne convoite aucun agrandissement, ne réclame aucune hégémonie, elle demande seulement l'exécution du traité et le paiement des dommages.

Les amis de la France se sont imaginés écarter le bolchévisme par de stériles négociations. Ils sont obsédés par le désir de retrouver les marchés extérieurs; mais la France ne comprend pas que depuis plus de trois ans l'accord entre les Alliés se soit fait si souvent à ses dépens et que les Alliés dénie à la France le droit d'avoir une politique française, quoiqu'ils aient reconnu que la France a subi les pertes et les dévastations les plus nombreuses.

M. Poincaré ajoute que l'Angleterre paraissait oublier les avances formidables de la France à l'Allemagne. Il compare la situation de l'Allemagne à la situation financière et commerciale de la France et dit que les agissements du Reich méritaient les sanctions de la commission des réparations; mais les instructions de certains Alliés furent lénitives. Confondre les dettes de l'Allemagne envers les Alliés et les dettes interalliées serait la plus monstrueuse iniquité. La réparation par l'Allemagne des dommages de guerre doit avoir naturellement la priorité. La demande de remboursement de l'Angleterre accablait la France à la nécessité de harceler ses amis communs. Nous voulons d'abord recouvrer la créance de l'Allemagne; nous ne pouvons pas jusque là nous libérer envers nos amis anglais. Une conférence doit donc examiner la question des dettes interalliées sans chercher à assimiler les dettes de l'Allemagne responsable et celles des belligérants.

La note Balfour a empêché l'examen des dettes. L'emprunt de l'Allemagne dut être abandonné à la suite de l'inertie du Reich opposée à notre demande de contrôle. La France a donc maintenu à Londres son refus de consentir, sans gages, à un moratorium. L'Angleterre n'a pas accepté. Quoi qu'il arrive, nous ne renoncions pas à notre thèse. Si nous prenions des gages, nous ne chercherions pas à nous les approprier définitivement, nous ne les garderions que dans l'intérêt de tous, jusqu'aux paiements de l'Allemagne.

Troublés dans notre travail, brutalement attaqués, ayant 10 départements dévastés, nous demandons à reprendre paisiblement notre tâche quotidienne, ainsi qu'à aider les autres nations, à rester les alliés de nos alliés et même à reprendre avec les ennemis d'hier des relations paisibles et courtoises; mais nous voulons que nos dommages soient réparés et ils le seront.

Séparation du Parti socialiste italien et de la C. G. T.

ROME, 21. — Stefani. — Lundi soir, le député socialiste Paglionti et M. D'Aragona, secrétaire de la Confédération générale du travail, ont eu un entretien qui a porté sur la question de la séparation de la C. G. T. du parti socialiste. Selon les milieux politiques cette séparation serait imminente. La C. G. T. a fait des démarches auprès de la direction du parti socialiste afin que ce dernier convoque le congrès sans tarder, déclarant que si cette convocation devait être différée, les dirigeants de la Confédération générale du travail se verraient contraints de dénoncer le pacte d'alliance avec le parti socialiste.

Une rencontre entre fascistes et communistes

ROME, 21. — Stefani. — On apprend de Tivoli que des fascistes de la province de Rome qui venaient de participer à l'inauguration d'un monument érigé à la mémoire des soldats morts au cours de la guerre, se rencontrèrent à Olevano Romana avec des communistes. Une rencontre sanglante se produisit. On signale la mort d'un communiste. Une dizaine d'individus auraient été blessés, dont un fasciste grièvement.

Pour singer le capitalisme naval d'occident

COPENHAGUE, 22. — Havas. — D'après le journal de Copenhague, Berlinske Titende, une flotte de guerre bolchéviste effectuée en ce moment des manœuvres de grande envergure dans la partie orientale du golfe de Finlande.

Tchitchérine refoulé à la frontière belge

PARIS, 22. — Havas. — On mande de Bruxelles à « L'Echo de Paris »: Lundi matin, Tchitchérine se rendant à Londres avec quelques-uns de ses collègues, avait pris place dans la rapide Cologne-Ostende. A la frontière germano-belge, la gendarmerie constata que les passeports n'étaient pas en règle. Ils n'avaient pas été visés par le consul belge de Cologne. Tchitchérine et ses collègues se sont donc vu refuser l'accès du territoire belge et force leur fut de reprendre le chemin de Cologne.

Empoisonnés par des sandwiches

LONDRES, 21. — Une société de touristes allant à Gairloch a été empoisonnée pour avoir mangé des sandwiches gâtés. Six personnes ont succombé; les six autres sont dans un état très grave.

Quand il y a tant de malheureux!

LONDRES, 21. — Le fils de lord Astor, qui n'a que 5 ans, vient d'hériter une fortune de deux millions de dollars de son père défunt.

Déraillement

CHICAGO, 22. — Havas. — Lundi soir, un train se rendant de Chicago à New-York, sans voyageurs, a déraillé près de Garry. Le mécanicien et le chauffeur ont été tués. L'enquête a fait découvrir plusieurs tronçons de rails qui avaient été déboulonnés.

Une protestation du Parti socialiste et de l'Union syndicale suisses

BERNE, 22. — Resp. — L'Union syndicale suisse et le Parti socialiste suisse ont adressé à la Fédération internationale syndicale d'Amsterdam et à l'Union des partis socialistes de Vienne, la lettre suivante:

Chers camarades,
Nous venons d'adresser au gouvernement russe une protestation contre la menace faite de déporter dans les prisons ou les camps de concentration de Russie, les détenus politiques de Géorgie.

Il nous paraît désirable qu'un mouvement d'ensemble soit poursuivi dans ce sens.

D'autre part, nous nous permettons d'attirer votre attention sur les dangers que font courir au prolétariat et à la paix européenne les nouvelles menaces de sanctions dirigées contre l'Allemagne et tout particulièrement sur les misérables et inhumaines expulsions pratiquées contre les ressortissants de l'Allemagne en Alsace-Lorraine en guise de représailles et qui atteignent presque uniquement la classe ouvrière, aussi bien que le prolongement des menées et des méthodes du fascisme en Italie. Plus que jamais il faut craindre une recrudescence des représailles par le gouvernement français particulièrement, recrudescence qui rendit au nationalisme et au monarchisme allemand la faveur du peuple qui se détacherait de la démocratie et du socialisme. Plus que jamais aussi, il faut craindre les violences du fascisme, qui pourraient provoquer en Italie une véritable éruption volcanique dont toute l'Europe pâtirait et qui pourrait en plus éveiller dans tout le continent l'emploi de la violence pour le service de la réaction autowrière.

Nous faisons parvenir une même lettre à l'Union de Vienne et pensons que toute l'attention de nos organisations nationales doit être tendue vers ces dangers suprêmes.

L'Union syndicale suisse.

Le Parti socialiste suisse.

Chronique sportive

Un vol sans moteur de 2 heures 20 minutes

BERLIN, 22. — Wolff. — On mande de Gersfeld au « Lokalanzeiger », au sujet des prouesses de M. Hentzen, ingénieur diplômé, qui a tenu l'air samedi pendant plus de deux heures avec un appareil sans moteur, que malgré un vent de 8 mètres à la seconde, il a croisé au-dessus de la place d'aviation pendant 1 h. 45 à une hauteur de 100-200 mètres puis il a atterri après un vol de 2 h. 20' à 10 km. de la place d'aviation. Le comité du don national pour l'aviation de 1922 lui a décerné un prix de 25.000 marks. M. Fokker, constructeur d'avions, arrivé de Hollande, a créé un nouveau prix de 250 mille marks pour un vol de distance.

CONFÉDÉRATION

UN INCENDIE A LAUSANNE

LAUSANNE, 21. — Un incendie que l'on attribue à une main criminelle a détruit cet après-midi, à la rue du Petit-Saint-Jean, à Lausanne, le café de l'Hôtel du Bras de Fer, fermé depuis deux mois et dont le tenancier, un Italien, était parti dimanche. Les dégâts mobiliers sont assez considérables.

Lundi après midi, à 4 h. 40, la pompe-automobile amenait les sapeurs du poste permanent au numéro 9 de la rue du Petit-Saint-Jean, où un commencement d'incendie était signalé. Le propriétaire actuel, M. Ith, étant absent, il fallut enfoncer à coups de hache la porte et les volets de l'ex-café du « Bras de fer », au rez-de-chaussée du bâtiment. Le foyer principal se trouvait dans ce qui fut la salle de café; un entassement de vieux matelas et de crin alimentait les flammes.

Inondé de trois côtés, le brasier diminua bientôt d'intensité; une fumée épaisse et nauséabonde obligea un sapeur à se coiffer du masque pour gagner les deux étages.

La maison était vide quand on y pénétra et l'on ne connaît pas exactement l'origine de l'incendie. Une partie de la première compagnie du bataillon de sapeurs-pompiers fut mobilisée par prudence. Elle n'eut pas à intervenir.

Le propriétaire se tire un coup de revolver

LAUSANNE, 21. — Le propriétaire de l'immeuble du Bras-de-Fer, incendié lundi soir et auquel il y a quelque temps la patente avait été retirée, par mesure de police, le nommé Hermann Ith, s'est tiré un coup de revolver dans la tête. Il a été transporté dans un état grave à l'hôpital cantonal.

VICTIME DE LA MONTAGNE

BULLE, 22. — Dernière heure. — Le jeune Baertschy, 20 ans, élève de l'école cantonale de Zoug, fils de M. Baertschy, vétérinaire à Guins, s'est tué lundi en cueillant des edelweiss, au col de Meichel, 1580 mètres, passage qui se trouve entre Bellegarde et le Lac Noir. Son corps, affreusement déshiqué, a été ramené à Guins.

Exploit de vauriens!

GENEVE, 22. — Un chauffeur avait garé son automobile devant un restaurant, à Bellevue. Des inconnus en profitèrent pour mettre à exécution un plan vraiment machiavélique. Ils placèrent sur un garde-boue de l'auto une bougie avec laquelle ils allumèrent une mèche dont l'autre extrémité était introduite dans le réservoir à benzine, dont le bouchon avait été dévissé. Intriguée par ces manœuvres suspectes, une voisine donna l'éveil. L'automobiliste arriva aussitôt et put heureusement arracher la mèche. Il était temps; quelques instants de plus, la mèche communiquait le feu à la benzine et une explosion redoutable se produisait.

Une lettre de Guillaume II au général Wille

BERNE, 22. — Les « Feuilles républicaines suisses » assurent que lors des noces d'or du général Wille, en mai dernier, on donna lecture au dîner d'une lettre de félicitations rédigée et écrite par Guillaume II. Un témoin affirme que cette missive était rédigée en termes d'une cordialité touchante.

Pas de légendes, s. v. p.!

Revenant sur le procès Blanc, un confrère publie quelques considérations dont une partie s'adresse à nous. Nous y sommes désignés comme ayant introduit dans la presse une tentative de pression sur un procès en cours. On fait aussi allusion à l'exigence d'un « verdict sévère ». Nous ne savons à qui s'adresse cette dernière allusion, mais nous tenons d'emblée à dissiper une légende dont on veut nous faire endosser la responsabilité. Nous avons reflété une opinion, une impression émise par les personnes qui nous entouraient en parlant de la juste pression de l'opinion. Nous donnions ainsi un aperçu de l'ambiance dans laquelle le procès se déroulait.

Il est regrettable que Me Loewer, qui pourtant nous connaît bien, et qui savait combien loin de notre pensée se trouvait toute intention de porter préjudice à son client, se soit emparé d'un membre de phrase d'une relation de journal, pour en exagérer et le sens et la portée.

Mais cela était compréhensible de sa part, puisqu'en employant ce texte il réussit à en tirer un effet d'audience surprenant.

Il est encore plus regrettable que les journalistes s'en emparent aujourd'hui pour trancher le débat contre nous.

Nous pourrions nous en référer à Me Favarger, si nous avions besoin de nous défendre. Pourquoi le ferions-nous? Ceux qui s'érigent en juges de notre attitude n'ont-ils jamais, au cours de leur carrière, pris violemment parti pour ou contre, dans un procès pénal en cours? Nous pourrions répondre en citant le procès Bloch, où l'on vit toute la presse romande intervenir par une campagne de presse extraordinaire. Il faudrait pourtant s'en souvenir avant de nous faire grief de deux lignes de commentaires, deux lignes qui reflétaient un état d'esprit assez général.

Nous avons introduit dans la presse neuchâteloise une méthode particulière de relater les audiences de Cour d'assises. C'est vrai, nous n'avons pas à nous en repentir. La relation d'un débat peut être bien différente suivant les tempéraments. Elle peut aussi varier suivant les personnages en cause, suivant le public à qui elle s'adresse.

On ne saurait exiger d'un journaliste quel qu'il fût d'apporter un sténogramme authentique des débats. Ce serait au-dessus de ses forces. Ce serait peut-être aussi fort ennuyeux. Donc, si l'on doit, par nécessités techniques, élaguer, raccourcir, résumer, qui peut dire, dans l'honorable corporation, que le fait même de s'astreindre à ce travail n'apporte pas souvent une atténuation ou une exagération des causes. Cela est certain. Personne ne saurait en faire grief à la presse, qui n'a jamais eu la prétention d'être le plus parfait des instruments. Pourquoi dès lors ces critiques acerbes à l'égard d'un événement aussi peu grave que deux lignes de commentaires, justifiées par l'issue du procès.

Ce n'est pas nous pourtant qui avons écrit, à la suite du jugement, qu'on avait l'impression que le verdict avait été très clément! D'autre part, on paraît nous faire grief d'avoir eu de l'humour à l'égard de Me Loewer. Il y a de quoi. La presse n'aurait donc pas le droit de dire que le barreau se transforme par trop en un endroit d'où peuvent partir les insinuations les plus saugrenues et les plus perfides?

Il est des armes empoisonnées que le barreau devrait se faire scrupule de ne jamais employer, fût-ce dans un procès politique! Nous avons déjà dit ce que nous pensons du procès Cavallini et des rapports de basse police qui y ont été divulgués. La guerre est passée. Laissons-la donc mourir. Laissons enfin l'oubli couvrir de son lin-ciel ce terme stupide dans une bouche helvétique: « le défaitisme »! Laissons les policiers italiens parler à leur saoul d'agents de l'Allemagne, d'espions, etc. Mais de grâce qu'on ne nous présente plus le spectacle éfarrant, dont nous avons été les témoins, en août 1922, devant la Cour d'assises du canton de Neuchâtel.

Voilà ce que nous avons voulu dire à Me Loewer, quoique nous ayons toujours marqué à son égard une amitié et une déférence sincères. Est-ce là sortir des attributions permises au journaliste?

Robert GAFNER.

Un document „défaitiste“!

Lors du récent procès Blanc, où on a fait pluri-tôt le procès de M. Arthur Graber, qui, entre parenthèses, n'appartient pas au parti socialiste, mais se rattache, pour autant que nous soyons informés, au parti radical, on a longuement parlé des attaches de Cavallini avec la région de Travers.

Voici le contrat d'affaire qui avait été signé entre M. Cainadan, Graber et Cavallini. Ainsi que tout esprit impartial le constatera, il n'y avait pas de quoi touetter un chat en toute cette affaire, qui fut d'ailleurs régulièrement et bourgeoisement passée par les soins d'un des maîtres les plus distingués du barreau neuchâtelois:

CONVENTION

Entre les soussignés:

M. M. Arthur Graber, négociant, domicilié à Travers (Suisse); Philippe Cavallini, domicilié à Pé-

gli (Italie); Léon Cainadan, agent de change, domicilié à Neuchâtel (Suisse);

Il a été convenu ce qui suit:

1. M. Cavallini constituera une société anonyme ayant pour but l'exploitation d'un produit capable d'anesthésier les femmes qui accouchent et les blessés.

2. M. Cavallini achètera la formule et fournira les capitaux nécessaires pour l'exploitation; il s'oblige de former un Conseil d'administration composé de notabilités connues telles que le Marquis Della Chiesa, Son Excellence le Sénateur Annaratone et autres noms similaires. M. M. Cainadan et Graber pourront désigner un ou deux administrateurs.

3. La Société sera de nationalité suisse et elle sera domiciliée à Neuchâtel (Suisse) au Bank-Bureau S. A., « Titres Crédit ». M. Cavallini intéressera les médecins et fera le nécessaire pour la publicité.

4. Le capital de la société sera de 600.000 fr. (six cent mille), dont 200.000 actions privilégiées et 400.000 actions ordinaires. Les actions privilégiées auront droit à un premier dividende de 10 %, le solde sera partagé comme suit:

40 % aux actions privilégiées.
40 % aux actions ordinaires,
20 % aux parts de fondateurs.

Les parts de fondateurs seront remises pour le 20 % à M. Cainadan et 20 % à M. Graber.

5. M. M. Cavallini, Cainadan et Graber verseront chacun, dans les caisses du Bank-Bureau S. A., 50.000 fr. et recevront chacun 50.000 fr. d'actions privilégiées et 50.000 fr. d'actions ordinaires.

Ce contrat sera valable dans le seul cas où les expériences que les médecins italiens et suisses sont en train de faire à propos du produit qui forme l'objet du présent contrat, donnent un résultat favorable.

6. Le présent contrat annule le précédent signé en date du 19 janvier 1915 à Gènes par les soussignés, qui conviennent de verser chacun dans les caisses du Bank-Bureau S. A., à Neuchâtel, la somme de 15.000 fr. à valoir sur leurs versements.

7. Il sera réservé à M. M. Cavallini, Cainadan et Graber le monopole pour la Suisse, moyennant le paiement de 5 francs par boîte.

Fait en trois exemplaires à Neuchâtel (Suisse), le 7 avril 1915.

Suivent les signatures.

Courrier locaux

Renversée par un cycliste. — Une fillette de 5 ans a été renversée dimanche soir, à 17 h. 35, devant l'immeuble No 2 du Crêt-Vaillant par un cycliste qui voulait éviter deux époux passant avec une poussette. La fillette a été relevée légèrement contusionnée au genou droit et avec une bosse à la tête.

En tombant. — Un homme d'une soixantaine d'années s'est fracturé le tibia en tombant, dimanche soir, à 11 heures, sur un trottoir à la sortie d'un établissement public.

LA CHAUX-DE-FONDS

Chambre cantonale du Commerce

L'assemblée générale constitutive de la Chambre aura lieu demain mercredi 23 août 1922, à 14 h. et quart, dans la salle du Conseil général, Hôtel communal, rue de la Serre 23. L'ordre du jour est le suivant:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 mars 1922; 2. Nomination des deux vice-présidents; 3. Nominations complémentaires du bureau (proposition de l'ancien bureau, six membres); 4. Révision de la loi fédérale du 28 juin 1893 sur les douanes (avant-projet du 15 avril 1922); 5. Subsidés de changes à l'industrie horlogère, en particulier propositions à faire quant à la révision de l'arrêté du Conseil fédéral du 12 décembre 1921; 6. Questions relatives au chômage; 7. Divers.

Soirée de danses

La soirée de danses qui devait avoir lieu mardi passé et qui a dû être renvoyée à cause du mauvais temps sera donnée, en cas de beau temps, jeudi, dès 8 h. 30, sur la Place du Marché, avec les concours de la musique La Lyre.

FAITS DIVERS

Sans s'en apercevoir, un chauffeur anglais tue deux personnes

Une auto venant de Mers-les-Bains a renversé vers minuit, avenue de la Gare, à Le Tréport, les époux Gallin.

Ce n'est qu'arrivé à destination que le chauffeur découvrit sous la voiture le corps horriblement meurtri du mari, le pied traversé par la manivelle. Le malheureux respirait encore. Il mourut en arrivant à l'hôpital. Son épouse, relevée sur la route avec le crâne et le bassin fracturés a expiré deux heures plus tard.

Le chauffeur, Edouard Gaud, sujet britannique, dit ne s'être aperçu de rien. Il est arrêté.

Un étrange phénomène

Un étrange phénomène vient d'avoir lieu dans le lac Lucrino, aux environs de Pozzoli (Italie). Samedi, au cours de la journée, on vit soudain des poissons de toutes espèces remonter à la surface en quantité considérable, et, après s'être agités quelques instants, demeurer le ventre en l'air, comme empoisonnés par une cause aussi soudaine qu'inconnue. Le dommage causé par la perte de ces poissons s'élève à plusieurs milliers de lires. On attribue le phénomène, dont la cause n'est encore pas tout à fait connue, à la nature volcanique du lac Lucrino.